

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/018

Nomenclature préfecture

Service :

Objet :

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifiée exécutoire le :

13 FEV. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

1.1 Marché publics

Cohésion sociale

Réalisation d'une enquête sociologique sur les violences Inter-quartiers de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine par l'association FORS Recherche sociale

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** la nécessité de mieux comprendre le phénomène et d'identifier les causes des violences inter-quartiers, afin de permettre aux collectivités de mettre en place davantage de dispositifs adaptés pour prévenir les violences inter-quartiers,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, dans son Plan de lutte contre les violences inter-quartiers (validé lors du Comité de pilotage 13 septembre 2022) s'est engagée à mettre en place une enquête sociologique afin de mieux comprendre les violences inter-quartiers,

**CONSIDERANT** que pour l'année 2023, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine a obtenu une aide financière du Fond Départemental de la Prévention de la Délinquance (FDPD) pour mettre en place une enquête afin de mieux comprendre la violence inter-quartiers pour un montant de 15 000 euros (Quinze mille euros),

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE SIGNER** la convention pour la réalisation d'une enquête sociologique sur les violences Inter-quartiers de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres, Val de Seine avec l'association « FORS Recherche Sociale », sis 69 Rue La Fayette, 75009 Paris

**ARTICLE 2 :** La réalisation de la mission durera 6 mois environ et se déroulera en deux phases.

**ARTICLE 3 :** Le coût de la prestation s'élève à 33 100,00 euros HT soit 39 720,00 € TTC (TVA à 20 %) réparti comme suit

- 14 850,00 euros HT pour la phase 1
- 18 250,00 euros HT pour la phase 2

**ARTICLE 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**ARTICLE 5 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

12 FEV. 2024



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Réalisation d'une enquête sociologique sur les violences inter quartiers de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine par l'association FORS Recherche sociale

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-018 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240212-DP2024-018-AU

---

**Date de décision :** 12/02/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics